

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Saint-Maur-des-Fossés (94100, 94210)

Réponses de Céline Vercelloni, au nom de la liste « Saint-Maur Ecologie Citoyenne »

— le 28/02/2020 à 15:22 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

La proposition 2 de notre programme mobilité correspond à l'adoption d'un plan ambitieux pour le vélo. Les associations représentant les usagers de la bicyclette seront associées à la démarche.

Action n°2 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Garantir la consultation systématique de ce comité en amont de la mise en oeuvre de tous les aménagements de voirie.

La municipalité consultera et associera les associations pour la mise en place du plan vélo dans des instances qui resteront à définir (comité, commission municipale ou autre).

Action n°3 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

Le personnel municipal pourra, après formation, œuvrer à la promotion du vélo auprès des différents publics.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Axe pont de Chennevières - Joinville, axe pont de Bonneuil - Pont de Champigny, Bd de Créteil, en lien avec le conseil départemental.

Les axes cités ci-dessus seront des priorités pour la sécurité des cyclistes.

Action n°5 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Les 4 gares de RER, les marchés et zones commerçantes, les pôles culturels et sportifs, les établissements scolaires.

Nous voulons créer un réseau cohérent et sécurisé permettant de relier les principaux lieux d'activité de la commune. Ce réseau sera pensé pour être relié au futur RER Vélo

Action n°6 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines. Se saisir de la dynamique du RER V pour renforcer les interconnexions entre Saint-Maur et ses nombreuses villes voisines.

Nous voulons que notre futur réseau soit relié au RER Vélo, entre autres aux branches A et D du RER vélo.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°7 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Passer la ville à 30 km/h est la première proposition de notre programme mobilité. Nous réaliserons les aménagements de façon progressive mais le plus rapidement possible.

Action n°8 : je m'engage

Créer des zones à très faible circulation dans certaines rues (sens unique, mise en cul de sac) pour empêcher la circulation de transit à travers les quartiers résidentiels ou devant les écoles.

Nous avons prévu de mettre en place des zones avec des restrictions de circulation, en priorité aux abords des écoles. Nous commanditerons une étude sur le plan de circulation pour diminuer le trafic de transit.

Action n°9 : je m'engage

Transformer en zone piétonne Certaines des rues les plus commerçantes.

Nous avons l'intention de rendre piétonnes certaines rues commerçantes en concertation avec les habitants et les commerçants

Action n°10 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Ces dispositifs de sécurité seront au cœur de nos futures réalisations concernant le vélo.

Action n°11 : je m'engage

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment notamment dans toutes les zones résidentielles et aux abords immédiats des établissements scolaires.

Nous avons l'intention de nous conformer à la loi et généraliser les double-sens cyclables dans les zones 30.

Action n°12 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Cela rejoint notre volonté, déjà exprimée dans notre réponse à l'action 8, de diminuer de façon importante le trafic autour des établissements scolaires

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°13 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Répondre à la demande à proximité des gares en reconvertissant des places de stationnement voiture, et partout dans la ville, positionner les arceaux là où le besoin existe en privilégiant l'emprise sur la voirie plutôt que sur les trottoirs.

Nous mettrons en place des arceaux sur des places de stationnement automobile, et cela en concertation avec les associations d'usagers de la bicyclette.

Action n°14 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Nous étudierons les possibilités d'aménager des espaces pour les vélos/trottinettes dans les bâtiments publics.

Action n°15 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Cette mesure de sécurité pour les piétons et les cyclistes est indispensable.

Action n°16 : je m'engage

Imposer des normes minimales de stationnement vélo ambitieuses dans toutes les nouvelles constructions lors de la modification ou révision du PLU.

Nous œuvrerons pour modifier le PLU dans le sens d'une obligation plus ambitieuse en matière de stationnement vélo dans les nouvelles constructions.

Action n°17 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Les associations seront associées très étroitement à la mise en œuvre de notre future politique cyclable et à ce titre se verront proposer l'accès à des locaux gratuits leur permettant de se réunir. D'autres locaux, pour les ateliers de réparation, pourront être confiés aux associations.

Promouvoir une culture vélo

Action n°18 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Le développement d'une culture vélo nécessite de mobiliser le système scolaire et à ce titre nous agissons, entre autres par le biais des activités péri-scolaires pour favoriser l'apprentissage du vélo, au besoin en équipant les écoles de vélos.

Action n°19 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Je me déplace presque exclusivement en vélo et c'est aussi le cas de la plupart des membres de la liste. Membres de la liste qui militent déjà, pour un certain nombre, dans les associations d'usagers de la bicyclette Saint-Mauriennes.

Action n°20 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Il est évident pour nous que favoriser l'usage du vélo passe en 1er lieu par une politique incitative en direction des agents municipaux. Le forfait de mobilité durable est l'un des leviers que nous utiliserons.

Action n°21 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Nous soutiendrons toute démarche citoyenne ou associative voulant mettre en place des pédibus ou/et des vélobus.

Action n°22 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Le stationnement illicite sur trottoir et aménagement cyclable entrave la circulation des piétons et des cyclistes et constitue un danger pour eux. Il doit donc être réprimé dans un souci de sécurité et d'accessibilité pour les usagers les plus faibles.

Action n°23 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Toute nouvelle politique en matière de déplacement doit avoir un volet communication et pédagogique important pour se donner toutes les chances de réussite.

Commentaires généraux

Notre objectif est de faire de Saint-Maur une ville où l'on peut circuler en toute sécurité, où l'on peut stationner son vélo facilement à destination ; un collégien doit pouvoir emprunter des pistes cyclables de manière autonome sans risque, les trajets en familles ne doivent pas être des moments anxiogènes.